

## CONSIGNES À L'INTENTION DES UTILISATEURS DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ALIMENTS ASTA

Tous les utilisateurs, y compris la clientèle civile, scolaire et d'affaire utilisant la piste d'athlétisme du Stade Premier Tech, doivent respecter et faire observer les présentes consignes :

1. La piste d'athlétisme est accessible sur les heures d'ouverture du stade. Toutefois, des activités, compétitions et événements spéciaux peuvent nécessiter l'usage de celle-ci. Nous recommandons donc aux marcheurs et aux coureurs de consulter l'horaire des activités de la piste d'athlétisme avant de se rendre sur les lieux.

L'information est disponible sur le site internet de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, sur la page Facebook du stade multisport Premier Tech ou par téléphone au [418-868-6832](tel:418-868-6832).

Les détenteurs d'abonnement ont un accès au stade de 4 h 30 à 22 h, 7 jours sur 7. Une puce d'accès électronique sera remise, avec un dépôt de 10 \$, à chaque abonné qui leur servira pour l'ouverture de la porte principale en dehors des heures d'ouverture. Cette puce d'accès électronique ne peut être partagée en aucune circonstance. Le détenteur de la puce assume l'entière responsabilité de ses accompagnateurs, ceux-ci sont alors assujettis à la tarification en vigueur.

L'argent devra être mis dans une enveloppe prévue à cet effet et glissé sous la porte du bureau de la réception. Tout manquement aux règlements ou des consignes liés à l'utilisation du stade entraînera le retrait du privilège de son accès.

2. L'utilisateur doit être vigilant et prudent lorsqu'il accède à la piste d'athlétisme afin d'éviter les collisions. Il est tenu de céder le passage aux marcheurs et aux coureurs en circulation.
3. Les échauffements et exercices doivent se faire à l'intérieur des zones prévues à cet usage (4 coins du stade).
4. Les marcheurs et coureurs circulant plus lentement doivent garder le corridor extérieur (côté mur). Les utilisateurs circulants plus rapidement doivent garder le corridor intérieur (côté rideau) en s'assurant de respecter les personnes moins rapides et en cédant le passage au besoin.
5. L'utilisateur éprouvant le besoin de s'arrêter subitement doit quitter son corridor et se diriger à l'intérieur de l'espace libre entre le mur extérieur et le corridor extérieur. Les zones d'échauffements et d'exercices peuvent être aussi utilisées à des fins de repos ou récupérations.
6. Aucun attroupement ne sera toléré sur la piste d'athlétisme. Les deux corridors doivent rester libres à la circulation des utilisateurs en tout temps.
7. Le sens de circulation varie selon la journée de la semaine. Les utilisateurs doivent s'assurer de circuler dans la direction prescrite sur l'affichage prévu à cet effet.
  - ∪ Sens horaire : du lundi au mercredi
  - ∩ Sens antihoraire : du jeudi au dimanche
8. La longueur de la piste d'athlétisme est de 266 mètres au centre des deux corridors.

| 5 TOURS | 10 TOURS | 15 TOURS | 20 TOURS |
|---------|----------|----------|----------|
| 1,35 km | 2,70 km  | 4,05 km  | 5,40 km  |